



Pour qui ?

La Communauté de Communes de Haute Cornouaille tient à aider ses administrés à accéder à la propriété d'un logement ancien. C'est dans ce cadre qu'une subvention pouvant aller jusqu'à 6 000 € a été mise en place sous certaines conditions et notamment les conditions de ressources avec une clause anti-spéculative.

Châteauneuf-du-Faou, Collorec, Coray, Landeleau, Laz, Leuhan, Plonévez-du-Faou, Saint-Goazec, Saint-Thois, Spézet et Trégourez.

Avec qui ?

La Communauté de Communes de Haute Cornouaille mobilise un réseau de professionnels pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet en toute sécurité :

L'ADIL 29 est un partenaire privilégié dans l'accompagnement des ménages pouvant bénéficier de l'aide pour l'accession d'un logement ancien.

L'ALECOB est mobilisé dans ce dispositif pour vous apporter conseils et accompagnement dans l'audit thermique et les travaux de rénovation de votre projet.



Contactez-nous
avant de vous engager

Communauté de Communes
de Haute Cornouaille
6 rue de Morlaix
29520 Châteauneuf du Faou
02.98.73.25.36
www.haute-cornouaille.bzh

La Communauté de Communes
de Haute Cornouaille
vous aide à devenir
propriétaire



Un coup de pouce
pour acheter votre
1^{er} logement
neuf ou ancien
(avec ou sans rénovation)

«Mon 1^{er} Logement avec la Communauté de Communes de Haute Cornouaille»

Conditions d'accès

Conditions liées aux ménages et aux personnes seules

Etre primo-accédant au sens
du PTZ

Disposer de ressources (revenus
fiscaux de référence)
inférieures aux plafonds :

Nombre de personne(s) occupant le logement	Plafond de Ressources
1	27 000 €
2	37 800 €
3	45 900 €
4	54 000 €
5	62 100 €

Année N-2

Conditions liées au logement

- Acquisition d'un logement ancien
(construit avant 1990, hors vente
des organismes HLM) occupé à
titre de résidence principale.
- Construction d'un logement neuf
occupé à titre de résidence principale

Dispositif ouvert depuis le 29 octobre 2015
à toutes les communes de Haute Cornouaille
en centre boug et en campagne

Comment ça marche?

LES ETAPES

1. Le candidat doit adresser un courrier
d'intention auprès de la CCHC avant
toute démarche

2. Le candidat doit établir un dossier de
demande qui lui sera remis par l'ADIL du
Finistère lors d'un rendez-vous

3. Examen du dossier par le comité
d'attribution

4. Envoi d'un courrier au candidat avec
l'avis du comité à la suite de la
procédure

Adil du Finistère



23, rue Jean Jaurès - 29000 QUIMPER
14, boulevard Gambetta - 29200 BREST
Tel : 02.98.46.37.38

Permanences :

Châteauneuf-du-Faou : Communauté de
communes - 6, rue de Morlaix le 1^{er} mercredi
du mois de 9 h à 12 h.

Coray : Mairie le 3^e mercredi des mois pairs
de 9 h à 12 h.

Plonévez-du-Faou : Mairie le 3^e mercredi
des mois impairs de 9 h à 12 h.

Rencontre avec un conseiller de l'Adil sur
rendez-vous

